

présente



Marseille

Pays d'Aix

Toulon-Provence-Méditerranée

	page
■ communiqué	2
■ la Biennale, quelques repères	4
■ l'association internationale	6
■ Biennale de Naples, calendrier	7
■ contacts	8
■ annexe I [les sélections précédentes]	I
■ annexe II [CECDC]	II
■ annexe III [règlement]	III



Appel à candidature aux jeunes créateurs de Marseille du Pays d'Aix et de l'agglomération Toulon - Provence - Méditerranée

Biennale des Jeunes Créateurs d'Europe & de la Méditerranée

Naples 2005

Du 22 avril au 1^{er} mai 2005, la ville de Naples accueille la XII^{ème} édition de la Biennale des Jeunes Créateurs d'Europe et de la Méditerranée, organisée par le Comité Organisateur de la Biennale de Naples 2005, et prend ainsi le relais des précédentes éditions : Barcelone 1985, Salonique 1986, Barcelone 1987, Bologne 1988, Marseille 1990, Valence 1992, Lisbonne 1994, Turin 1997, Rome 1999, Sarajevo 2001 et Athènes 2003.

La manifestation est organisée avec le concours de l'Association Internationale pour la Biennale des Jeunes Créateurs d'Europe et de la Méditerranée, créée en juillet 2001 à l'occasion de la 10^e édition, afin de renforcer la collaboration entre les ministères, les collectivités locales, les institutions et les associations culturelles du bassin méditerranéen.

Celle-ci comprend, à ce jour, plus de soixante adhérents de 19 pays différents, offrant ainsi une représentation des spécificités et des réalités locales et nationales du bassin méditerranéen.

Comme tous les 2 ans depuis 1985, la ville de Marseille sera représentée à cette biennale par une délégation de jeunes artistes de moins de 30 ans qui travaillent et vivent à Marseille.

espace **culture** [Marseille] organise, produit et assure le suivi de la sélection des créateurs qui porteront les couleurs de Marseille à la Biennale des Naples au printemps 2005.

Pour la première fois, des artistes du Pays d'Aix et de l'agglomération Toulon - Provence - Méditerranée participeront à cet immense manifestation qui, tous les deux ans, offre un panorama de la Jeune Création dans les domaines artistiques suivants :

- Arts appliqués
[architecture, design graphique, industriel, web-mode - création multimédia, illustration]
- Arts visuels
[arts plastiques, photographie, installations - performances, vidéo - art]
- Cinéma - Vidéo
- Gastronomie
- Littérature - Poésie
- Musique [contemporaine, jazz, pop, rock, ethnique, DJ, etc.]
- Spectacles vivants [danse, interventions urbaines, théâtre]

Tous les jeunes artistes qui remplissent les conditions ci-après peuvent présenter un dossier de candidature afin de représenter leur ville à la prochaine Biennale.

Le document général de participation à l'appel à candidature sera disponible :

- dans tous les lieux d'information des villes participant à la Biennale
- espace **culture** [Marseille]
- CECD [Aix en Provence]
- Agglomération Toulon - Provence - Méditerranée [Toulon]
- www.bjcem.net

Les conditions de participation sont les suivantes

- être un(e) artiste démarrant une carrière professionnelle dans l'une des disciplines pré-citées
- travailler et vivre à Marseille, dans une des communes du Pays d'Aix ou de l'agglomération Toulon - Provence-Méditerranée
- avoir moins de 30 ans, c'est à dire : être né après le 1^{er} janvier 1974

Pour le Théâtre, la Danse et la Musique, l'âge limite pour les chorégraphes et metteurs en scène est repoussé à 35 ans. En ce qui concerne les groupes musicaux, la moitié des membres au moins doit avoir moins de 30 ans.

Enfin, le Comité souhaite que les textes des productions théâtrales soient écrits par des auteurs de moins de 35 ans.

■ les artistes ayant déjà participé aux précédentes biennales ne sont pas autorisés à concourir

Les dossiers de candidature devront être remis au plus tard **le lundi 20 septembre 2004 à 18 heures**

Si vous êtes sélectionné, vous aurez l'opportunité de

- participer à une grande manifestation artistique internationale pendant 10 jours comme spectateur et acteur mais aussi à travers rencontres, ateliers et séminaires
- présenter votre travail dans des conditions professionnelles
- être présent dans les différents documents produits dans ce cadre [catalogue général, catalogue de la sélection Marseille-Aix-Toulon, site internet, CDRom...]
- être invité à participer à des ateliers de création
- exposer à Montpellier et dans la région PACA
- rencontrer d'autres artistes, des professionnels, des journalistes.

Bref, la Biennale vous permettra d'être sur une scène internationale, à vous d'en faire un tremplin et un moteur...

Informations et dépôt des dossiers

■ Marseille

espace **culture**
[Pôle événements]
04 96 11 04 76
firmsmann@espaceculture.net

■ Pays d'Aix

CECDC
04 42 20 96 00
ppoulaincecdc@yahoo.fr

■ Toulon Provence Méditerranée

04 94 93 83 00
agglo-toulon@tpmed.org

Sites internet

- www.espaceculture.net
- www.bjcem.net

- www.cecdc.fr
- www.bjcem.org

La Biennale des Jeunes Créateurs d'Europe et de la Méditerranée - véritable état des lieux de la jeune création méditerranéenne - réunit tous les deux ans pendant 10 jours entre six et sept cents artistes de moins de trente ans venant de plus de 60 villes de tout le bassin méditerranéen.

Sélectionnés pour représenter leur ville dans sept disciplines artistiques, ces jeunes créateurs présentent leurs travaux, confrontant leurs œuvres et leurs expériences. Ainsi, expositions, concerts, spectacles, cinéma, défilé de mode, lectures, mais aussi ateliers, rencontres et séminaires constituent le programme de la Biennale.

Après Barcelone, Thessalonique, Bologne, Marseille, Valencia, Lisbonne, Turin, Rome, Sarajevo, Athènes, c'est Naples qui accueillera la prochaine édition du 22 avril au 1er mai 2005.

En France, quatre "territoires" participent à la Biennale

- Marseille, à travers espace **culture**, depuis l'origine
- Montpellier depuis plusieurs éditions

En 2004 nous ont rejoints

- Le Pays d'Aix
- La Communauté d'Agglomération Toulon Provence Méditerranée

Repères ...

Objectifs

- Permettre aux jeunes artistes de s'intégrer aux circuits professionnels et médiatiques.
- Devenir le lieu de la création contemporaine de l'Europe du Sud.
- Provoquer la confrontation des pratiques artistiques.
- Permettre les échanges entre artistes, entre artistes et responsables de structures culturelles, entre artistes et journalistes.
- Établir des réseaux stables d'échanges.

Extrait du règlement de l'appel à candidature organisé dans chaque ville du réseau

- Conditions générales de participation à la Biennale
 - Être un(e) artiste démarrant une carrière professionnelle dans l'une des disciplines suivantes :
 - Arts appliqués (architecture, design graphique, industriel, web - mode - création multimedia)
 - Arts visuels (arts plastiques, photographie, installations-performances, video art)
 - Cinéma/Vidéo, Littérature/Poésie Musique (contemporaine, jazz, pop, rock, ethno, digital-dj, etc.)
 - Spectacle (théâtre, danse, interventions urbaines)
 - Travailler et vivre dans l'une des villes membre de l'association internationale
 - Avoir moins de trente ans au moment de la Biennale (excepté pour les metteurs en scène et les chorégraphes qui peuvent avoir jusqu'à 35 ans)
 - La qualité, l'innovation et la recherche artistiques sont des critères fondamentaux de sélection

Historique

En 2003, c'est Athènes qui a accueilli la manifestation sous la forme d'un « campus Biennale » dans un parc au nord de la ville du 6 au 15 juin. Cette onzième Biennale était organisée par le secrétariat d'état à la jeunesse de Grèce, un an avant les Jeux Olympiques et au terme de la présidence grecque de l'Union Européenne.

Tous les deux ans, la manifestation est organisée dans une ville différente par une structure différente. Après Barcelone, Thessalonique, Bologne, Marseille, Valencia, Lisbonne, Turin, Rome, Sarajevo et Athènes, la Région de Naples devrait accueillir la 12^{ème} édition en 2005. La ville organisatrice finance la manifestation (frais techniques, communication, hébergement et restauration des artistes et des délégations...), les villes participantes financent le transport de leurs délégations (artistes, officiels, presse), des œuvres et du matériel (décors, catalogues...) et de toute action de promotion et de formation de leur sélection dans leur ville ou leur pays.

Lors de l'édition de Sarajevo en 2001 a été créée l'association internationale pour la Biennale qui sert d'interface entre les organisateurs de la Biennale et les villes participantes et anime le réseau. La France est représentée par la ville de Montpellier, l'association espace culture à Marseille l'agglomération Toulon-Provence-Méditerranée et le CECDC pour le Pays d'Aix. Le Conservatoire des Cuisines Méditerranéennes est devenu partenaire pour la sélection en Gastronomie.

La Biennale & espace culture

A Marseille, espace **culture** – depuis l'origine et avec le soutien de la Ville de Marseille et de la Région PACA – s'occupe du suivi de la Biennale. L'Office de la Culture avait ainsi organisé la manifestation en 1990.

Pour chaque édition, nous organisons la sélection des artistes qui représenteront la ville à la biennale : appel à candidature, organisation des jurys, présentation de la sélection à Marseille et accompagnement des artistes pendant la Biennale.

Ainsi près d'une centaine d'artistes marseillais ont traversé la Biennale, parmi eux : Gilles Barbier, Marc Quer, Tous des K, Michel Kélémenis, Cartoon Sardines, Dupain, Christophe Tarkos, Ex Nihilo, Laurent Terras, David Giancatarina, Sonia Reynaud, Clivia Nobili...

Entre 3 et 4 actions par an Vers une promotion et une formation des jeunes créateurs

L'implication des artistes dans le milieu professionnel commence dès l'organisation des jurys. En effet, sont conviés pour y participer des responsables institutionnels, associatifs, des artistes confirmés et des journalistes. Nous en organisons un par discipline artistique. Inversement ces personnes via cette participation ont l'occasion de mesurer le niveau de la nouvelle génération et de repérer des artistes – au-delà de ceux réellement sélectionnés puisque nous devons respecter des quotas par ville et par pays. Pour la Biennale 2003, nous avons reçu près de 250 dossiers dont 100 en arts visuels. Seuls 13 ont été retenus.

Une fois la sélection opérée, suivent

En amont

- une présentation des artistes (conférence de presse au minimum)
- la réalisation d'un catalogue et d'un site Internet
- une exposition au Carré Sainte-Anne à Montpellier
- la participation à des ateliers de création organisés par Marseille ou d'autres villes du réseau
- la participation à la Biennale avec
 - présentation des travaux : expositions, concerts, défilé mode, spectacles, projections, lectures
 - rencontre avec d'autres artistes, avec des journalistes, des professionnels, des institutionnels
 - participation à des rencontres et conférences

Après la Biennale

- une exposition dans la région PACA
- la participation à d'autres workshops proposés par la prochaine ville organisatrice.

A cela s'ajoutent des soirées festives liées à l'une ou l'autre de ces actions : concerts après vernissage, présentation publique du résultat d'un workshop (exemple Cabaret aléatoire à la Friche), soirée lecture, musique ou performances, etc.

La plupart de ces actions sont menées en collaboration avec les autres membres français de l'association Biennale, parfois d'autres associés étrangers (Alger par exemple en 2003) et en partenariat avec des opérateurs culturels régionaux (Ateliers d'Artistes de la Ville de Marseille, Montévidéo, Système Friche Théâtre, Espace Culture Multimédia/SFT...). Enfin, nous avons reçu pour les projets spécifiques l'aide du CCF d'Alger, de la Fondation Seydoux, de la Direction Régionale Jeunesse et Sport.

**Association
pour la Biennale Internationale
des Jeunes Créateurs
d'Europe & de la Méditerranée**

L'Association BJCEM a pour objectif la promotion des jeunes artistes à travers les échanges internationaux et le développement de relations pacifiques dans cette zone. Elle est organisée en un vaste réseau articulé qui a développé des relations au-delà des frontières politiques et géographiques des pays membres : la Biennale propose une idée de l'Europe et de la Méditerranée fondée sur le rapprochement des pays du bassin méditerranéen, dans un objectif de coopération continue et de travail commun sur les thèmes de la culture et de la jeune création artistique.

Sont membres de l' Association Internationale pour la Biennale des Jeunes Créateurs de l'Europe et de la Méditerranée

*Centre Minerva : Tirana : **Albanie** - ABIT (Association Amis de la Biennale de Tipasa) : **Algérie** - IPC (International Peace Centre) : Sarajevo : **Bosnie Herzégovine** - Moderne Galerie : Rijeka : **Croatie** - Ministère de l'Éducation et de la Culture : Nicosie : **Chypre** - Ville d' Helsinki : **Finlande** - AIYC Association for International Youth Coopération : **FYROM** (Former Yougoslave Republic of Macedonia) - Agglomération Toulon Provence Méditerranée : Ville de Montpellier : Espace Culture Marseille : CECDC : Communauté du Pays d'Aix : **France** - Performing Art Centre : **Jordanie** - Ministère de l'Éducation : Secrétariat à la Jeunesse Grèce : Athènes : Ville de Salonique : **Grèce** - Villes d'Ancône : Bologne : Campobasso : Catane : Ferrara : Florence : Forlì : Gênes : Messine : Milan : Modène : Rome : Padoue : Palerme : Parme : Pise : Prato : Turin : Venise : Province d' Arezzo et de Naples : Arci National : Arci di Arezzo : Bari : Latium : Lecce : Livourne : Milan : Naples : Pescara : Salerne : Sicile : Torino : **Italie** - Youth Council : **Kosovo** - Iniziamed : **Malte** - ARTES et IDEIAS : **Portugal** - Ministère de la Culture : **Saint Marin** - Centre pour la jeune création : Belgrade : **Serbie et Monténégro** - SKUC : Ljubjana : **Slovénie** - Villes de Barcelone : Madrid : Malaga : Murcie : Séville : Valence : RAI (Recursos Animació Cultural) : Barcelone : **Espagne** - Sabanci Université : Istanbul : **Turquie***

La France fait partie du Comité de Direction [Marseille & Montpellier].

Le président, réélu pour 3 ans à Marseille lors de la dernière Assemblée Générale qui s'est tenue à Marseille en mars 2004 est Ibrahim Spahic, organisateur de la 10^{ème} Biennale des Jeunes Créateurs d'Europe et de la Méditerranée qui s'est déroulée en juillet 2001 à Sarajevo.

Secrétaire général : Alessandro Stillo [astillo@bjcem.org]

Site : www.bjcem.org

L'édition de Naples

Naples est le chef-lieu de la région Campania et est, après Rome et Milan, la troisième ville d'Italie. La ville compte plus d'un million d'habitants, un peu plus de 3 millions pour la Province.

La Biennale 2005 sera organisée par la Province de Naples et par la région Campania en étroite collaboration avec la Ville de Naples et avec les autres communes de la Province qui doivent accueillir des événements (Castellammare di Stabia, Pompei et Forio). Selon les organisateurs, l'objectif principal de la Biennale 2005 est de renforcer le rôle de carrefour et de grande capitale européenne pour la Ville de Naples, tout ceci s'inscrivant dans une continuité historique passée mais aussi plus récente.

L'organisation prévoit d'accueillir près de 700 artistes, dont au moins 100 en provenance de la Rive Sud de la Méditerranée. Ainsi 400 productions seront présentées dont 30 pour la France.

Le comité organisateur a choisi comme thème : La passion. L'argumentaire se trouve dans la partie "règlement" de ce dossier.

Calendrier

du 14 mai au 20 septembre 2004

Appel à candidature aux jeunes créateurs

Octobre 2004

Organisation des jurys

Nous convoquons un jury différent par discipline artistique. Chaque jury est composé au minimum de trois personnes : un représentant de l'institution dans ce secteur, un artiste confirmé, un responsable associatif, auxquels s'ajoute parfois des représentants de différentes tendances et/ou un journaliste spécialisé.

Novembre 2004

Annnonce de la sélection après harmonisation entre les quatre associés français

Décembre 2004 – Janvier 2005

Présentation de la sélection

Préparation du catalogue, développement du site Internet.

Attribution du Prix Mécènes du Sud* à l'un des artistes de la sélection marseillaise (aide à la production)

Janvier - Février 2005

Exposition au Carré Sainte-Anne à Montpellier

Janvier - Avril 2005

Organisation de workshops dans différentes villes.

Marseille devrait en proposer un, en collaboration avec l'Espace Culture Multimedia / SFT

22 avril – 1^{er} mai 2005

Biennale de Naples (exposition jusqu'au 15 juin)

Attribution du Prix Mécènes du Sud* à l'un des artistes de la Biennale

Fin 2005 – 2006

Retour de Naples

Organisation de plusieurs manifestations autour des artistes représentant la France sur les trois territoires de la Région : Marseille, Pays d'Aix, Toulon Provence Méditerranée.

* Le prix Mécènes du Sud

Un artiste de la sélection marseillaise sera choisi par Mécènes du Sud pour recevoir le prix Mécènes du Sud, qui consistera en une aide financière à la production, pour la préparation de la Biennale.

Mécènes du Sud est une association, fondée par des entreprises de Marseille et sa région, ayant pour but de soutenir la création contemporaine à Marseille sous toutes ses formes (arts plastiques, musique, littérature, spectacle vivant...) et contribuer ainsi à son rayonnement culturel.

La participation à la Biennale des Jeunes Créateurs d'Europe et de la Méditerranée est produite :

■ à Marseille, par espace **culture** avec le soutien de la Ville de Marseille et de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

■ dans la Communauté du Pays d'Aix, par le CECD - Centre Européen de Création et de Développement Culturel avec le soutien de la Communauté du Pays d'Aix (34 communes).

■ sur le territoire de TPM, par la Communauté d'Agglomération Toulon Provence Méditerranée composée de 11 communes (Carqueiranne, Hyères, La Garde, Le Pradet, Le Revest, La Seyne, La Valette, Ollioules, Saint-Mandrier, Six-Fours, Toulon)

espace **culture**

association loi 1901 conventionnée par la Ville de Marseille

42, La Canebière - 13001 Marseille
Tél. 04 96 11 04 60 - fax 04 96 11 04 70

Président

Bernard Jacquier

Directeur

Jean-Jacques Gilliard

Pôle Evénements

France Irrmann

Tél. : 04 96 11 04 76 - fax : 04 96 11 04 77 - courriel : firrmann@espaceculture.net

Assistante

Louise Jumelin

www.espaceculture.net

www.bjcem.net

[Marseille]

www.bjcem.org

[Association internationale]

Communication & relations presse

Soisik Voinchet-Zuili

Tél. : 04 96 11 04 86 - fax : 04 96 11 04 68 - courriel : presse@espaceculture.net

Communication & information

Isabelle Lesieur

Assistante

Simonne Ducret

Administrateur de site

Laurence Fillon

Communauté du Pays d'Aix

CECDC

Centre Européen de Création et de Développement Culturel

1, place Victor Schoelcher
13090 Aix-en-Provence

Chef de projet

Thierry Roche

tyroche@yahoo.fr

Tél. 04 42 20 96 34

Responsable administratif

Mohamed Boukrouche

mboukrouchececdc@yahoo.fr

Tél. 04 42 20 96 16

Chargé de production

Patrice Poulain

ppoulaincecdc@yahoo.fr

Tél. 04 42 20 96 01

Responsable de la communication et des médias

Guillaume Garcia

ggarciacecdc@yahoo.fr

Tél. 04 42 20 96 36

Chargée des relations avec les publics

Fabienne Michel

fmichelcecdc@yahoo.fr

Tél. 04 42 20 96 01

Communauté d'Agglomération Toulon Provence Méditerranée

20, rue Nicolas Peiresc

BP 536

83041 Toulon Cedex 9

agglo-toulon@tpmed.org

Tél. 04 94 93 83 00

Président

Hubert Falco

Le CECDC Centre Européen de Création et de Développement Culturel

Présentation générale

Préambule

La ville d'Aix-en-Provence et l'ensemble des collectivités territoriales ont souhaité mener une expérience pilote dans les domaines de la culture et de l'emploi, dans le cadre de l'équipement du centre de ressources du Bois de l'Aune – ex-parking, rebaptisé depuis le 1er janvier 2003, le patio. Ce lieu ressource bénéficie pour cela d'une nouvelle structure associative, le CECDC - Centre Européen de Création et de Développement Culturel - en charge de coordonner un projet culturel fédérateur et transversal.

Le CECDC a pour vocation de permettre un rééquilibrage de la dynamique culturelle du pays d'Aix en se positionnant comme un centre de ressources à vocation culturelle.

Objectifs

L'objectif premier du CECDC, tenant compte des éléments sociaux, géographiques et historiques, est de réussir l'équilibre entre la proximité, le territoire, l'interrégionalité et l'ouverture européenne. Il se positionne comme une plate-forme de création et de développement pour les arts contemporains. Il est constitué d'une équipe qui joue un rôle d'interface, particulièrement dans l'accompagnement de projets culturels et la mise à disposition de compétences en ressources humaines.

Les axes de développement culturel du CECDC favorisent un contenu pluridisciplinaire et transversal. C'est un facteur indispensable dans le contexte actuel de la création et des pratiques des jeunes artistes.

Missions

Les missions du CECDC doivent permettre le désenclavement du quartier du Jas-de-Bouffan, en faisant du patio un lieu de ressources pour la population jeune et moins jeune du Pays d'Aix, du département des Bouches du Rhône et de la région P.A.C.A. Il assure des missions quotidiennes de dialogues, de rencontres et favorise la mixité des publics autour d'actions de création, de production, de diffusion, d'information, de formation et d'insertion.

Le site du patio

Pour la réussite du projet, le CECDC s'appuie sur l'équipement du patio du Bois de l'Aune. Sur une surface de 2500m², il accueille en résidence plus d'une quinzaine d'associations culturelles, en particulier dans les domaines de la danse, des musiques actuelles, de la vidéo, du multimédia, du design et du cirque contemporain. Sur son site, le CECDC entend permettre un réel travail de concertation et d'émulation entre les résidents artistiques du patio.

D'autre part, le patio est un centre de ressources qui accueille sur son lieu une mission locale, un bureau d'information jeunesse, et un pôle régional de développement culturel européen - l'ADCEI. Par ailleurs, une dizaine de jeunes structures culturelles se divisent entre une pépinière du secteur marchand et une pépinière associative revendiquant une dimension sur le plan culturel.

Par ailleurs, Le CECDC s'appuie sur un pôle pluriel de création.

Ce dernier est composé

- d'un pôle musiques qui offre un accompagnement personnalisé dans le cadre de résidences de création en studio, ou de répétition scénique).
- d'un pôle images qui permet d'explorer toutes les formes de création artistique en lien avec l'image.
- d'un pôle multimédia composé de trois animateurs qui assurent un accès libre à Internet, un accompagnement aux techniques multimédia, des ateliers d'initiation et de perfectionnement et gèrent un espace de création multimédia dédiée aux artistes.

Règlement général de l'Appel à candidature 12^{ème} Biennale des Jeunes Créateurs d'Europe et de la Méditerranée — Naples 2005

[Art. 1] Informations générales

Le nombre de productions artistiques présentées est fixé par l'Association internationale et par le Comité Biennale de Naples 2005, organisateur de la manifestation. La participation effective des jeunes artistes passe par une sélection locale dans les zones de chaque organisme et association, membres de la Biennale. Une harmonisation nationale des sélections est ensuite organisée entre les associés du pays, en France il s'agit de la Ville de Montpellier, de la Communauté d'agglomération Toulon Provence Méditerranée, du CECDC Communauté du Pays d'Aix et d'espaceculture Marseille.

[Art. 2] Modalités de sélection

La sélection des participants sera effectuée par des jurys composés de critiques, professionnels, et experts du secteur. La commission sélectionnera les artistes sur la base des travaux présentés. Ses décisions seront sans appel et seront reprises dans un document expliquant les motivations des choix opérés.

[Art. 3] Le thème de la Biennale

Le thème de la XII^e édition choisi et argumenté par les organisateurs est "Passion".

"La passion constitue une des caractéristiques de Naples, ville de l'extrême, où s'entrelacent les excès, les émotions fortes, les sentiments extrêmes, les pulsions en tous genres.

Une ville à la créativité déterminée et constante au cours du temps, définie comme un lieu de conscience perpétuelle et renouvelée, d'expérimentation courageuse, parfois hasardeuse et excessive, et cela, dans toutes les disciplines artistiques de la communication et du spectacle.

L'histoire de la ville pourrait être esquissée sous l'angle de la passion, comme un territoire duquel jaillit une source féconde, rutilante, généreuse, parcourant la mer et les collines, traversant les sous-sols et sillonnant les fonds marins d'une pléthore d'inquiétants volcans, desquels domine le Vésuve. A la fois source de fertilité et de destruction, symbole d'un bouillonnement constant et d'une apparente quiétude, expression et synthèse paradoxale, d'une nature explosive merveilleusement fascinante et pourtant douée de force dévastatrice. La passion s'étend de Naples - carrefour des cultures d'hier et d'aujourd'hui - à toute la Méditerranée, fil conducteur évident entre les peuples qui, dans ce superbe et antique bassin, se font face, se rencontrent, s'échangent depuis toujours leurs idées, réflexions, découvertes.

Le thème de la passion se prête à des interprétations variées et à des nuances subtiles. Les participants au concours devront en saisir le sens profond, lequel réside dans le désir d'exagération, dans le parti pris de l'excès, qui appelle la démesure, qui réclame une intensité que la seule raison ne peut comprendre. La thématique est proposée à travers cinq déclinaisons, chacune constituant un point de vue particulier : la tentation, forme impulsive de la passion, l'idéal, sublimation passionnelle, le conflit, la passion conflictuelle, destructrice, la communication et l'échange dans la passion, la peur, l'autre face de la passion."

[Art. 4] Organisation par domaines artistiques

La Biennale de Naples est organisée en 7 domaines artistiques :

- arts visuels : arts plastiques, photographie, installations, performances, vidéo art, bandes dessinées, cyber art.
- musique : rock, pop, jazz, folk, musiques du monde, contemporaine, électronique, D.J's...
- spectacles : théâtre, danse, performances urbaines.
- littérature : écriture, poésie, poésie sonore.
- arts appliqués : architecture, design (graphique, web, industriel et artisanal), mode, création numérique.
- gastronomie.
- images en mouvement : cinéma, vidéo, cinéma d'animation.

Les productions choisies par les différents jurys seront présentées à la Biennale de Naples.

[Art. 5] Conditions de participation

Peuvent déposer un dossier de candidature tous les jeunes artistes nés à partir du 1^{er} janvier 1974 (moins de 30 ans) résidant dans l'une des villes membres de l'association. Pour les spectacles, la limite est fixée à 35 ans pour les techniciens, régisseurs, metteurs en scène et chorégraphes (nés à partir du 1^{er} janvier 1969). La moitié au moins des mem-

bres du groupe ou de la compagnie ne doit pas dépasser 30 ans. Les jurys donneront une préférence aux productions théâtrales ou spectacles, réalisées à partir de textes écrits par des auteurs de moins de 35 ans. Ne sont pas admis les artistes ayant déjà participé à une édition précédente de la Biennale dans une même discipline.

[Art. 6] Critères de sélection

La qualité, l'innovation et la recherche artistique contemporaine en relation avec le thème proposé (la Passion) sont les critères fondamentaux de la sélection des artistes et des productions. Sont admises toutes les formes d'expression quels que soient les techniques et les supports utilisés.

[Art. 7] Modalités de sélection

Pour participer aux sélections, les jeunes artistes doivent joindre à leur candidature :

- un curriculum vitae de l'artiste et des membres du collectif (avec photocopie recto verso d'un document d'identité - carte ou passeport).
- la demande de participation* complétée et signée.
- un court texte de présentation du dossier.
- un dossier artistique comprenant tous les documents demandés selon le secteur artistique (*cf.* article ci-dessous) et complété par tout support nécessaire à l'approche du travail présenté : photographies, vidéos, CDROM...
- une photo du candidat ou du groupe

* à télécharger sur internet

Il est conseillé

- de déposer un dossier au format A4 relié pratique de manipulation,
- de préférer des copies à des originaux et d'ajouter tout document qui vous semble utile pour appréhender votre travail et votre démarche artistique, comme par exemple un dossier supplémentaire présentant les travaux antérieurs.

/// Arts Visuels

Dans ce domaine, sont prises en compte toutes les formes d'expression visuelle réalisées sur tous types de supports ou de matériel, numériques ou analogiques, avec ou sans participation de personnes. Les travaux seront présentés dans le cadre d'une exposition collective qui réunira arts plastiques (peinture, sculpture, gravure), photographies, installations, performances, vidéo art, bandes dessinées, multimédia, net art, web-art. Chaque proposition doit être accompagnée d'un court texte de présentation. Indiquer le nom, la technique utilisée, les dimensions de l'œuvre, l'année de réalisation et le titre.

/// Musique

(Rock, pop, jazz, folk, musiques du monde, contemporaine, électronique, D.J's...) Seront exclusivement admises les compositions et productions musicales originales et les performances sonores. Le groupe donnera un concert de 30 minutes minimum. Le dossier de candidature doit comporter tout document sonore (CD) et éventuellement visuel (vidéo, photos, dossiers de presse), nécessaire à l'approche du travail du candidat et plus particulièrement les morceaux composés par le groupe ou l'auteur. Il faut également préciser le type d'espace (scène ou autres) nécessaire et tous les éléments techniques qui seraient les plus adaptés à leur prestation. Le groupe doit être composé de 7 personnes maximum (y compris les auteurs, interprètes, techniciens, etc.).

/// Spectacle Vivant

Le spectacle sélectionné sera présenté à Naples, il devra donc être accessible à un public international. Seront privilégiés la danse, les spectacles visuels ou des formes originales de représentation dans lesquelles les textes ne joueront pas un rôle prédominant. Dans tous les cas, si texte il y a, il devra être écrit par un auteur de moins de 35 ans.

Théâtre : sont admis, tous les spectacles sans restriction de technique ou de langue. Danse : sont admis les spectacles chorégraphiques contemporains originaux et inédits, sans restriction de style. Performance et interventions urbaines : sont admis les performances ou actions conçues pour des espaces extérieurs, quels que soient les supports et les langues utilisées. Sont exclus les concerts, et les spectacles de rues. La limite d'âge du metteur en scène et du chorégraphe est repoussée à 35 ans (né à partir du 1^{er} janvier 1969). La moitié au moins des membres de la compagnie ne doit pas dépasser 30 ans. Le groupe sélectionné devra être composé de 7 per-

sonnes maximum. (auteurs, scénographes, techniciens, metteur en scène, chorégraphe, acteurs, danseurs compris). Le dossier de candidature doit comporter une vidéo VHS sur le spectacle proposé, et/ou d'un spectacle réalisé précédemment, accompagnée de tout autre document sur le projet et sur la compagnie (texte de présentation, dossier de presse, photographies, etc...). Joindre éventuellement un calendrier des représentations à venir (lieu, dates et horaires).

/// Littérature

Écriture, poésie, et poésie sonore. Seront admis exclusivement des textes originaux et inédits, sans prescriptions techniques ni restrictions de contextes. En ce qui concerne l'écriture d'expression libre, les travaux ne devront pas dépasser 15 pages (25 lignes de 60 caractères). Pour la poésie, 3 textes ne dépassant pas 5 pages dactylographiées chacun. Pour la sélection, présenter les travaux originaux sur papier (4 exemplaires) et si possible sous forme d'enregistrement numérique sur CD (format word).

/// Arts Appliqués

Architecture : sont admis les projets d'immeubles, de locaux, d'espaces publics ou privés, de travaux conceptuels, réalisés ou non. Le dossier de sélection doit comporter une planche du projet planimétrique, éventuellement des photos de la maquette, ainsi qu'une description écrite du projet.

Design industriel et artisanal : sont admis, les objets de production industrielle et artisanale (mobilier, accessoires, objets à usage domestique, bijouterie fantaisie et joaillerie). Le dossier doit comporter des photos de 3 à 5 objets accompagnées d'un commentaire de maximum 10 lignes pour chaque objet. Préciser, au recto de la photographie, le nom, prénom de l'auteur, les dimensions de l'objet, la technique utilisée, l'année d'exécution.

Design visuel : sont admis les projets graphiques et visuels de communication, la bande dessinée et l'illustration. Le dossier doit présenter entre 3 et 5 travaux : visuels originaux, photographies, ou reproductions, sur lesquelles devront apparaître les nom et prénom de l'auteur, les dimensions de l'œuvre, les techniques de réalisation, l'année d'exécution, et le titre.

Web design : sont admis, les projets graphiques, visuels, conçus pour internet. Le dossier doit présenter le projet : maximum 10 pages dactylographiées accompagnées de supports visuels (photos, CDROMs, etc...)

Mode : sont admis les modèles originaux, avec éventuellement les accessoires pour la collection printemps-été 2004. Le dossier doit comporter les dessins, croquis, photos couleurs des modèles accompagnés d'échantillons des textiles et matériaux, les accessoires et une présentation des précédentes créations.

/// Gastronomie

La participation dans le domaine de la gastronomie s'effectue sur invitation, en collaboration avec le Conservatoire des Cuisines Méditerranéennes [www.lafriche.org/cuisinesmed]. Il est toutefois possible d'envoyer un dossier de candidature à la province de Naples, Via Oberdan, 32/80131 NAPOLI ITALY, ou à gastronomy@bjcem.org.

/// Images en Mouvement

Cinéma, vidéo : sont admis les travaux originaux (fictions et documentaires) quelque soit le support, d'une durée maximum de 30 minutes. Le dossier de candidature doit comporter une copie de l'œuvre au format VHS, CDROM, ou DVD accompagnée d'un argumentaire. Sur chaque support devront être mentionnés les noms, prénoms de l'auteur et de l'équipe technique et artistique, ainsi que l'année de réalisation, le titre, les productions et distributions éventuelles, la participation à un festival ou à une présentation publique.

///Section Spéciale "culture Rom"

Dédiée aux jeunes artistes Rom : Les Roms participeront de façon autonome à la Biennale, au même titre que les autres pays, avec leurs propres artistes et dans les disciplines de la musique et de la littérature. Sont invités à participer les artistes Roms des divers pays de l'Europe et de la Méditerranée. Les règles de participation sont les mêmes que celles énoncées dans l'appel à candidature pour la musique et la littérature (articles 5, 6 et 7 de l'appel) et sont soumises aux mêmes délais.

Le formulaire de participation devra être envoyé aux adresses suivantes

ARCI Milano - via Adige,11 - 20135 Milano
tel. : +39.02.54178225 - courriel : cultura.mi@arci.it

ARCI Lazio - via dei Monti di Pietralata,16 - 00157 Rome
tél. : +39.06.41793112 - courriel : lazio@arci.it

Les Roms résidants dans les villes mentionnées dans l'appel à concours peuvent, bien entendu, participer à toutes les disciplines citées dans l'appel en tant que créateurs représentants leur ville. Mais ils ne peuvent, dès lors, pas participer en tant qu'artistes de la sélection « culture Rom ».

[Art. 8] Restitution du matériel

Une fois la sélection réalisée, les dossiers pourront être retirés dans un délai de deux mois auprès de la structure du dépôt (CECDC, espaceculture, agglomération TPM).

[Art. 9] Acceptation du règlement

La participation au concours suppose la complète acceptation du présent règlement, ainsi que le consentement à la reproduction graphique, photographique, et vidéo, des œuvres choisies, dans toute publication à caractère documentaire ou de promotion de la manifestation et des artistes.

[Art. 10] Répartition des frais

L'organisation de la Biennale prend en charge les frais de séjour des artistes. Les frais de voyage et de transport du matériel des artistes seront, en revanche, à la charge des membres et associations locales d'origine.

[Art. 11] Droits de l'organisation sur les oeuvres

L'Association Internationale pour la Biennale se réserve le droit de publier, sous des formes et moyens divers, (textes, images, enregistrements musicaux et vidéo-cinématographiques, productions informatiques), pour ses activités de documentation et de promotion de la manifestation et des artistes.

Les auteurs concèdent l'usage non exclusif à la Biennale Internationale des Jeunes Créateurs d'Europe et de la Méditerranée le droit de créer, publier, reproduire et de diffuser - y compris à des fins d'utilisations commerciales, les œuvres individuelles sélectionnées pour la manifestation sous toutes formes (éventuellement collectives) et tout support que la BJCEM jugera opportuns. Ces œuvres seront commercialisées sous le logo de la Bjcem et/ou de la Biennale de Naples. La participation à la manifestation comporte la renonciation, de la part des auteurs, à toutes prétentions à caractère financier à l'égard de la Bjcem concernant la cession des droits précités. La loi applicable est la loi italienne.

[Art. 12] Date limite de dépôt des candidatures

Les demandes de participation accompagnées des éléments requis à l'article 7 devront parvenir le :

**> lundi 20 septembre 2004 <
au plus tard à 18 h**

aux adresses suivantes

• **Marseille** : espace *culture* - 42, La Canebière - 13001
Ouvert du lundi au samedi de 10 h à 18 h 45, fermé les jours fériés.

• **Communauté du Pays d'Aix - CECDC**

1, place Victor Schoelcher - 13090 Aix-en-Provence (Jas de Bouffan). Ouvert du lundi au vendredi de 9 h à 20 h

• **Communauté d'Agglomération Toulon Provence Méditerranée** : 20, rue Nicolas Peiresc BP 536 - 83041 Toulon Cedex 9. Ouvert du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 14 h à 17 h 30